



L'ACTUALITÉ



MAPRIMERÉNOV' : LES CEE DEVRAIENT ÊTRE MIS À CONTRIBUTION DANS LE DISPOSITIF REMANIÉ

À la suite de l'émotion suscitée dans le secteur par l'annonce de la suspension de MaPrimeRénov', le Gouvernement s'est empressé d'annoncer que le dispositif réouvrirait le 15 septembre, que les rénovations énergétiques pourront bénéficier de financements issus des CEE et que les règles du jeu allaient changer pour lutter contre les fraudes.

Le gouvernement suspend le dispositif MaPrimeRénov' en invoquant la nécessité de désengorger un système saturé de dossiers et prend, en parallèle, un arrêté qui supprime le soutien à de nombreux monogestes et bonifie fortement les CEE pour les rénovations d'ampleur. Compte tenu de l'état des finances publiques, il est difficile de ne pas voir dans ce double mouvement un basculement stratégique vers un modèle reposant davantage sur le financement privé que sur les aides publiques directes.

Le ministre de l'Économie a beau affirmer qu'« il n'y a pas d'arrière-pensée budgétaire » derrière la suspension de MaPrimeRénov', nous en doutons car la multiplication des rénovations d'ampleur pèse fortement sur l'enveloppe disponible et chacun sait que la préparation du Projet de loi de finances pour 2026 impose des économies partout où il sera possible d'agir. D'ailleurs, la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, avait déjà laissé entendre lors d'une audition au Sénat le 15 mai que les aides publiques à la transition écologique devaient être rationalisées, suggérant un recentrage sur

les modèles dits « rentables » et des mécanismes alternatifs comme les prêts garantis ou les avances remboursables.

La ministre a annoncé le 10 juin que le dispositif MaPrimeRénov' pourra redémarrer le 15 septembre. Elle a précisé que les bénéficiaires

honnêtes seront payés et que tous les dossiers des fraudeurs seront exclus.

Quant à la ministre du Logement Valérie Létard, elle a déclaré vouloir profiter de la suspension pendant l'été pour regarder comment aller plus vite dans le traitement des dossiers et comment éliminer les dossiers frauduleux.

En l'occurrence, la ministre a indiqué que 16 000 dossiers sont suspects et que 106 opérateurs vont faire l'objet d'un suivi particulier. Des « Accompagnateurs Rénov' » sont également suspectés de fraude.

Nous souhaitons, pour notre part, que la suspension de MPR soit l'occasion d'une clarification des priorités et d'une meilleure articulation entre efficacité économique, équité sociale, lutte contre la fraude et meilleures conditions d'accès à ces marchés pour toutes les entreprises, un point majeur que la CAPEB défend âprement pour que les entreprises artisanales du bâtiment soient plus nombreuses à pouvoir travailler sur ces marchés de la rénovation énergétique. Une réunion avait lieu ce jeudi matin au ministère du Logement avec l'Anah et la DHUP à ce sujet.

16 000
DOSSIERS
MAPRIMERÉNOV'
SONT SOUPÇONNÉS D'ÊTRE
FRAUDULEUX

et les artisans pourront déposer leurs dossiers de demandes jusqu'à la fin de ce mois de juin, soulignant que « tous les dossiers de gens

CE QUE L'ON SAIT À CE JOUR DES DOSSIERS MAPRIMERÉNOV' EN COURS

Le Gouvernement a confirmé que « Les dossiers déposés et payés préalablement à la fermeture seront examinés sur la base des règles en vigueur au moment du dépôt du dossier ». Jusqu'au 1^{er} juillet, il est possible de créer un dossier sur la plateforme MPR ou Mon Projet Anah et de déposer un devis sur cette plateforme avec les pièces justificatives. Les échanges avec les services instructeurs restent possibles et le dépôt de la demande de solde (c'est-à-dire le téléversement de la facture) aussi. À partir du 1^{er} juillet, jusqu'à la fin septembre 2025, l'instruction des dossiers déposés avant la date de fermeture continuera et le paiement des dossiers se poursuivra. En revanche, les plateformes seront fermées et les nouveaux dossiers de demande (rénovation globale et monogestes) ne pourront plus être déposés. [Tous les détails ici.](#)



→ UN BASCULEMENT DES AIDES VERS LES CEE ?

La Ministre du Logement s'en défend. Elle a déclaré cette semaine que le budget initial de 3,6 milliards d'euros consacré à MaPrimeRénov' serait complété de « plusieurs centaines de millions d'euros » issus des CEE. « Cette bascule n'est pas une baisse du budget de l'État pour le remplacer par autre chose. Les CEE viennent en plus du budget décidé par l'État - pas en substitution », a-t-elle souligné. Il n'empêche que, du côté des CEE, les évolutions sont peu favorables à l'activité des entreprises artisanales du bâtiment. L'arrêté du 19 mai 2025, supprimant ou modifiant 20 fiches CEE, a des impacts directs pour elles et leurs marchés. Les suppressions concernent notamment l'isolation d'un réseau de chauffage en maison individuelle,

l'installation de programmeurs pour chauffage électrique, les calorifugeages de réseaux, les ventilo-convecteurs et des équipements pour bâtiments tertiaires. Moins de travaux éligibles aux CEE se traduira par moins d'incitation pour les particuliers à engager les travaux correspondants. Autrement dit, une nouvelle baisse du volume d'activité des entreprises qui travaillent sur ces segments de marchés et qui s'ajoute à celle qu'elles subissent déjà depuis 8 trimestres maintenant. En parallèle, deux fiches « rénovation d'ampleur » (BAR-TH-174 et 175) ont été fortement bonifiées depuis le 1^{er} juin 2025. Pour ces travaux, les aides sont multipliées par 5 pour les ménages en situation de précarité énergétique,

par 4 pour les ménages modestes, et par 2 pour les autres. Encore un coup de pouce pour les rénovations d'ampleur au détriment des monogestes. Le Gouvernement ne semble pas vouloir comprendre que les rénovations d'ampleur restent coûteuses, complexes à mettre en œuvre, et souvent peu attractives pour les particuliers, en raison des travaux invasifs qu'elles impliquent. En revanche elles sont attractives pour les fraudeurs ! Nous le déplorons d'autant plus que les artisans sont peu organisés pour gérer des chantiers globaux. C'est la raison pour laquelle la CAPEB se bat pour faire modifier la loi afin de permettre la constitution de GME sans solidarité.

LA CAPEB PERMETTRA AUX ARTISANS DU BÂTIMENT D'EXPRIMER LEUR RAS-LE-BOL

Décider le blocage d'un dispositif aussi important que MaPrimeRénov' du jour au lendemain, sans tenir compte des réalités opérationnelles et économiques des entreprises, est totalement inadmissible. Outre le fait que cette décision brutale, sans concertation ni même information préalable, est le témoignage d'un irrespect fondamental des artisans du bâtiment, elle est aussi l'illustration de la méconnaissance totale de la réalité quotidienne des entreprises et notamment de leur rôle d'information auprès de leurs clients. Bref, les artisans se trouvent une fois encore en première ligne pour expliquer une décision qui ne leur appartient pas et qui provoquera inévitablement la déception – dans le meilleur des cas – ou l'exaspération de leurs clients. Réunis en visioconférence vendredi

dernier, le Réseau a clairement souhaité une mobilisation de la CAPEB pour répondre à ce comportement indéfendable du Gouvernement à l'égard de ceux qui agissent concrètement sur le terrain pour permettre aux ménages de faire des économies d'énergie, d'améliorer leur confort thermique et de contribuer à la transition énergétique du pays. Une décision qui méprise cette réalité et qui est particulièrement déstabilisante pour les entreprises, leurs chantiers, leur trésorerie et leurs carnets de commandes. Nous vous tiendrons informés des modalités de l'action syndicale que nous conduirons pour y répondre à l'occasion des Rencontres des Métiers du Bâtiment.



Les Rencontres des Métiers
du bâtiment approchent.

Inscrivez-vous !

SOCIAL

→ LE BAROMÈTRE ARTISANTÉ 2024 EST PARU

Le dernier Baromètre ArtiSanté publié par l'IRIS-ST met en évidence que les artisans du bâtiment ont toujours un rythme de travail très soutenu mais quelques signes révèlent un certain ralentissement par rapport aux années précédentes.



Comme chaque année, l'Institut IRIS-ST nous livre les enseignements du baromètre ArtiSanté. Ce rendez-vous incontournable met en lumière la réalité quotidienne des artisans du bâtiment, et notamment celle des chefs d'entreprise. Une réalité faite de passion, d'engagement, mais aussi de défis bien réels, tant sur le plan de l'organisation du travail que de la santé physique et mentale. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le rythme de travail reste élevé pour les chefs d'entreprise artisanales du bâtiment. Toutefois, une légère amélioration semble poindre. En 2024, 19 % des artisans déclaraient travailler plus de 60 heures par semaine, contre 21 % en 2023 et 23 % en 2021 et 2022. Une baisse à interpréter avec prudence, car elle peut autant traduire une volonté croissante de concilier vie professionnelle et vie personnelle, qu'un ralentissement de l'activité économique. Les artisans du bâtiment sont plus nombreux à avoir pris des congés cette année. Un signal positif même si pour 57 % d'entre eux les congés ne sont pas synonymes de déconnexion. Ils consultent leurs mails tous les jours, et 54 % expliquent qu'ils n'ont « pas le choix » : clients, fournisseurs et partenaires attendent des réponses immédiates.

Ce besoin d'immédiateté, devenu la norme dans bien des secteurs, pèse lourd. Il contribue à entretenir une charge mentale constante, qui s'ajoute aux autres tensions du quotidien entrepreneurial.

Et cette charge mentale bien réelle reste souvent liée à l'administratif. Le baromètre ArtiSanté 2024 le confirme : les trois premières sources de stress sont la charge de travail (53 %), le poids des responsabilités (44 %) et... l'administratif (41 %). Ce dernier facteur est d'autant plus prégnant dans les entreprises employant des salariés, où les obligations sociales, fiscales et réglementaires s'accumulent.

La complexité administrative est devenue un vrai sujet. Elle mobilise une énergie qui n'est plus consacrée au cœur du métier. Beaucoup d'artisans l'expriment : ils n'ont pas choisi ce métier pour remplir des formulaires, suivre des procédures, ou tenter de déchiffrer des textes réglementaires en perpétuelle évolution. Dans ce contexte, les attentes vis-à-vis du projet de loi sur la simplification administrative sont fortes. Il ne s'agit pas seulement de « faire gagner du temps » aux artisans. Il s'agit aussi, et surtout, de réduire une pression qui participe à l'usure mentale, à l'épuisement, et parfois même au découragement. Ce projet de loi, qui tarde tant à se concrétiser, ne peut être qu'un premier pas. La CAPEB le suivra de près pour s'assurer que les mesures annoncées seront bien concrètes et accessibles et qu'elles soulageront réellement les artisans sur le terrain. Le baromètre révèle également une donnée importante : de plus en plus de chefs d'entreprise osent parler de leurs difficultés, qu'elles concernent la pérennité de leur entreprise ou leur propre état psychologique. C'est une évolution notable, et encourageante.

Pour autant, ils restent encore trop peu nombreux à solliciter de l'aide extérieure. Le ou la conjointe reste souvent la première personne vers qui l'on se tourne, et l'isolement des dirigeants dans leur parcours professionnel reste encore très important. Là encore, il y a matière à agir. Renforcer les dispositifs d'écoute, faire connaître les réseaux d'accompagnement existants, lutter contre l'idée reçue selon laquelle « un bon patron ne doit pas flancher » : autant d'enjeux auxquels la CAPEB cherche à répondre chaque fois que

possible. Plusieurs CAPEB départementales se sont d'ailleurs investies sur le sujet pour soutenir leurs adhérents dans les périodes difficiles.

Malgré les contraintes, les tensions et les incertitudes économiques, le baromètre donne aussi à voir une facette essentielle de la réalité artisanale : la passion. Ils sont 68 % à se déclarer totalement épanouis dans leur métier, et 60 % à l'être dans leur rôle de chef d'entreprise. Ces chiffres ne sont pas anecdotiques. Ils disent le plaisir de faire, de construire, d'innover. Ils traduisent aussi une forme de fierté, celle de transmettre un savoir-faire, d'inscrire son action dans la durée, d'être utile à la société.

Et, malgré un contexte économique encore incertain début 2024, 41 % des chefs d'entreprise se déclarent optimistes quant à l'avenir de leur activité. C'est mieux qu'en 2023 (38 %) et nettement mieux qu'en 2022 (35 %). Cela montre que les artisans du bâtiment savent s'adapter, rebondir, mais cela nous oblige aussi à les soutenir davantage. Le métier d'artisan du bâtiment est exigeant. Physiquement, mentalement, émotionnellement. Il demande une implication totale, une endurance, un courage, souvent sous-estimés. Pourtant, il est aussi source d'épanouissement, de lien social, de réalisation personnelle.

À travers ce baromètre, ce que l'on entend, ce que l'on voit, ce n'est pas une plainte. C'est une alerte bienveillante. Un appel à mieux faire reconnaître l'engagement des artisans. Un besoin de simplification, de soutien, de temps, aussi. Le temps de souffler, de transmettre, de vivre pleinement ce métier que tant d'entre eux aiment profondément.

La CAPEB s'emploie à porter leur voix, à valoriser leur travail, à défendre leurs intérêts. Ce baromètre est un outil précieux, non pour dresser un constat alarmiste, mais pour mieux comprendre, et surtout mieux agir. L'objectif maintenant est de continuer à construire un avenir durable pour l'artisanat du bâtiment et à faire en sorte que les jeunes soient de plus en plus nombreux à avoir envie de rejoindre le secteur. **Voir ici le baromètre complet.**

DÉJÀ LA 5^E NÉGOCIATION DES PARTENAIRES SOCIAUX SUR LES RECONVERSIONS ET LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES

On se souviendra que le Gouvernement avait sollicité les partenaires sociaux fin 2023 pour qu'ils ouvrent une négociation sur les reconversions professionnelles. Celle-ci, qui portait alors sur « le Pacte de la vie au travail », s'était soldée par un échec. Mais l'U2P et quatre organisations de salariés (toutes à l'exception de la CGT) avaient poursuivi les discussions et

avaient abouti à un accord sur le sujet. Dans cette nouvelle négociation, l'U2P est donc soucieuse qu'il soit tenu compte de ce premier accord qui avait recueilli une large adhésion. Elle milite pour la mise au point d'un dispositif simple et opérationnel, propre à soutenir les TPE dans la gestion de leurs compétences, qui respecte la logique de volontariat, sans créer de rupture



DES BÉNÉFICIAIRES D'UN CPF DE TRANSITION SE SONT RECONVERTIS DANS LE BTP SELON L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DU BTP

systématique du contrat de travail et qui s'inscrit dans un réel ancrage territorial. Cette semaine se tenait la 5^e séance de cette négociation. On soulignera en particulier la demande des organisations patronales visant à maintenir le Plan de transition professionnelle tout en le rendant plus lisible et mieux articulé avec les dispositifs existants. Il s'agit aussi de créer une « période de reconversion » qui serait le résultat de la fusion de Pro-A et de Transco, qui serait accessible à tous et qui pourrait bénéficier aux entreprises artisanales pour accompagner les mobilités internes ou les reconversions. Elle s'inscrit dans la continuité de l'accord signé par l'U2P et les quatre organisations de salariés en avril 2024. L'U2P est également vigilante sur la rupture du contrat de travail et rappelle son attachement à une reconversion sans systématiser cette rupture. L'avant-projet

introduit une souplesse à cet égard, notamment en cas d'accord avec l'employeur pour maintenir le salarié en poste. L'U2P entend également préserver les ressources essentielles à la montée en compétences des petites entreprises du bâtiment. Il s'agit aussi de renforcer le rôle des Opco et du CEP dans l'accompagnement des chefs d'entreprise, une reconnaissance bienvenue du besoin de proximité, de conseil et de simplification. L'assouplissement proposé du calendrier des entretiens professionnels – tous les 4 ans au lieu de 2 – est également plus réaliste pour les TPE. Enfin, l'U2P soutient la création d'un « espace stratégique national » de pilotage de la formation et de l'orientation, à condition que les petites entreprises y soient représentées de manière équitable. Elle défend par ailleurs le repositionnement des ATPro, futures « Maisons

de la reconversion », comme guichets uniques régionaux, à gouvernance paritaire, car proches des réalités économiques de terrain. Enfin, l'U2P insiste pour que CertifPro, en tant qu'interlocuteur paritaire privilégié de l'État, veille à une juste répartition des moyens et à l'accessibilité des dispositifs pour les indépendants et les très petites structures du bâtiment.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE



L'Association européenne EBC (European Builders Confederation) dont la CAPEB est membre fondateur, a tenu son Conseil d'Administration et son Assemblée générale cette semaine à Rome et élu Jean-Christophe Repon à sa présidence.

Jean-Christophe Repon est devenu Président de l'Association, conformément à la règle de l'alternance qui prévaut dans la gouvernance de cette organisation européenne. Le Président de la CAPEB est chargé de cette présidence à compter du 11 juin jusqu'en 2028.

Celui-ci a fait part de sa volonté d'appuyer davantage l'action d'EBC au niveau des pays membres pour que les différents réseaux nationaux puissent être mobilisés plus facilement. La CAPEB entend saisir l'opportunité qui lui est ainsi donnée de pousser les sujets majeurs pour les entreprises artisanales du bâtiment et de renforcer sa capacité à avoir de l'influence à Bruxelles pour y défendre au mieux les intérêts des petites entreprises du secteur. On rappellera que cette prise de présidence

prend effet dans un contexte nouveau puisque EBC a été officiellement reconnu partenaire social sectoriel européen par la Commission européenne. Par conséquent, EBC sera désormais invitée à participer aux consultations de la Commission relatives aux propositions législatives émises dans le domaine de la politique sociale, ce qui constitue un grand pas dans la reconnaissance au niveau européen des spécificités des petites entreprises du bâtiment. « Je mesure la tâche qui est la mienne. Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. Nous devons aller plus loin sur le périmètre européen et faire venir à nous d'autres pays. Nous devons trouver aussi des complémentarités et un équilibre entre la Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC) et EBC » a déclaré le nouveau Président.

MINISTÈRE DU LOGEMENT ANAH-DHUP

À la suite de la suspension de MaPrimeRénov', le Président de la CAPEB a demandé en urgence un rendez-vous au ministère du Logement. Ce rendez-vous a eu lieu jeudi matin, associant également l'Anah et la DHUP. Il s'agissait d'aborder la question de MaPrimeRénov' et de la suspension du dispositif aux lourdes conséquences pour les entreprises artisanales du bâtiment. Il s'agissait aussi d'examiner les conditions dans lesquelles cette suspension peut être mise à profit pour améliorer le dispositif sur la base des propositions de la CAPEB : encouragement des GME sans solidarité, instauration d'un parcours de rénovation énergétique par une succession de monogestes, mise en place d'une plateforme connectant les organismes de qualification, les aides et les chantiers en cours.

OPPBTP

Le Président de la CAPEB a rencontré les responsables de l'OPPBTP, tant dans le cadre des relations régulières que nous entretenons avec l'organisme de prévention que pour faire un état des lieux des projets communs en cours, à commencer par les études métiers, pour ne citer qu'eux.

PARITARISME

Les négociations interprofessionnelles sur les transitions et les reconversions professionnelles se poursuivaient ce jeudi après-midi. Le Président Jean-Christophe Repon y participait au nom de l'U2P.

PRESSE

Les interviews se sont succédées toute la semaine dernière ainsi qu'en ce début de semaine concernant MaPrimeRénov'. L'interview de Jean-Christophe Repon, réalisée par Europe 1, a été diffusée à l'antenne vendredi soir. Le même jour, *Le Figaro* a relayé la position de la CAPEB, qui dénonce « une totale cacophonie ministérielle » et condamne « une décision sans autre fondement que la réalisation d'économies budgétaires ». Des propos également repris par *Marianne*. Sud Radio a diffusé mercredi matin l'interview du vice-président en charge des questions économiques Christophe Bellanger qui a déploré « un frein brutal », « une gestion un peu chaotique, ubuesque », et rappelé la proposition de la CAPEB de mettre en place un parcours de monogestes sur 5 ans.